

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente
Titre : Occupation du parking de la Rama par les gens du voyage : bis repetita ?
Initiant : Valentin Christe, pour le groupe UDC

Un campement de gens du voyage s'est installé à Montheron depuis le mois de mars 2024. Tout comme ce fut le cas en 2023 aux Prés-de-Vidy, les alentours du site ont subi d'importantes nuisances (détériorations et vol de matériel, excréments humains parsemant les lieux). Comme en 2023 toujours, il y a tout lieu de craindre que cette occupation ne s'éternise.

Après le regrettable précédent de 2022 sur le terrain de l'ancienne entreprise Veillon à Bussigny, après les presque six mois d'occupation du parking-relais des Prés-de-Vidy en 2023, voici que s'ouvre un nouveau chapitre de la question de la présence des gens du voyage étrangers en terres vaudoises.

Le 7 mars 2024, après avoir été intercepté sur l'autoroute A1, un convoi de caravanes provenant de France s'établissait sur le parking de la Rama. Citée par la presse, la police cantonale vaudoise parlait alors d'une installation devant durer « quelques jours ». Deux mois plus tard, force est de constater que les caravanes sont toujours sur place, le provisoire semblant à nouveau bien parti pour durer.

Comme le relatait 24 heures dans son édition du 1^{er} mai 2024, la Compagnie des Archers de Lausanne, dont le terrain d'entraînement se situe non loin du parking de la Rama, a vu son matériel vandalisé ou volé, son local subir une tentative d'effraction et des excréments humains joncher son terrain d'entraînement sur plus de 3'000 m² (!), photos sans équivoque à l'appui. Le président du club indiquait que le championnat suisse « *Field 2024* » et l'évènement « *Fire Arrow* » sont d'ores et déjà annulés. « La saison est foutue », ledit président dixit. Il est permis d'espérer mieux au titre de la promotion de Lausanne en tant que Capitale olympique.

En 2022 et en 2023, les abords des sites occupés par les campements de gens du voyage avaient subi toutes sortes de déprédations et de nuisances. La presse s'en était amplement fait l'écho. Le cas des Prés-de-Vidy avait été débattu par le biais d'une interpellation urgente développée devant ce même Conseil communal par le soussigné, le 28 mars 2023. Force est de constater que nombre des questions posées à l'époque auraient pu l'être à nouveau aujourd'hui.

S'en tenant à l'essentiel, les soussignés ont par conséquent l'honneur de poser les questions qui suivent à la Municipalité :

1. Comment et par qui a été prise la décision de permettre aux occupants de ce campement de s'installer à la Rama ? Pour combien de temps encore la Municipalité entend-elle autoriser cette occupation ?
2. A quelles sanctions s'expose un individu qui urine et/ou défèque dans l'espace public ? Compte tenu de la réponse à cette question, quelles sont les mesures prises

Conseil communal de Lausanne

par la Municipalité pour que cessent immédiatement les comportements nuisibles constatés aux abords du campement ?

3. Quelle est l'appréciation de la Municipalité s'agissant des déclarations de Laurent Curchod, délégué cantonal aux gens du voyage, rapportées dans l'édition du 1^{er} mai 2024 de 24 heures (« *C'est la Ville de Lausanne qui a choisi ce parking pour accueillir les gens du voyage et non le Canton. Il appartient donc à la Commune de Lausanne de le gérer* ») ?
4. Compte tenu du peu d'enthousiasme du Canton à soutenir les efforts des communes concernées, comme en témoignent de manière éloquente les propos du délégué cantonal rappelés ci-avant, la Municipalité n'est-elle pas d'avis qu'il conviendrait d'appliquer ce qui semble être *de facto* pratiqué par les autres cantons romands, soit le passage à un système de type « *numerus clausus* » (i. e. lorsque les aires d'accueil sont pleines, plus aucun convoi supplémentaire n'est admis et les personnes concernées sont invitées à retourner d'où elles proviennent, en l'espèce la France) ? Entend-elle faire pression sur le Conseil d'Etat en ce sens ?
5. Dans sa réponse (datée du 16 mai 2023) à la résolution déposée par Mme Mathilde Maillard lors du débat concernant le campement des Prés-de-Vidy, la Municipalité indiquait avoir sollicité de la part des autorités cantonales l'établissement d'une « *approche globale et proactive* » afin d' « *anticiper ce type de problèmes à l'avenir* ». Un an plus tard, où en est-on ?
6. Quand la Compagnie d'Archers de Lausanne peut-elle espérer reprendre possession de son terrain d'entraînement et qui paiera les importants dégâts d'ores et déjà subis ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 7 mai 2024

Signataires :

Valentin Christe



(Y.-L. NASSON)